



05/01/2012

Indre-et-Loire
05/01/2012 05:25

Faits divers, justice

ATTENTION AUX COLLISIONS AVEC LE GRAND GIBIER !

LA CROIX-EN-TOURAINNE :

Un sanglier percuté par des autos

Un sanglier a été percuté par trois automobiles, hier, vers 17 h 30, sur la RD 31 (route d'Amboise), sur le territoire de la commune de La Croix-en-Touraine.

L'accident n'a occasionné que des dégâts matériels sur les autos mais, dans la collision, le sanglier est passé de la vie à trépas.

LE POINÇONNET (INDRE) :

La voiture percute un jeune cerf

Une voiture a percuté un jeune cerf, mardi, à 17 h 45, alors qu'elle circulait route d'Aigurande, au Poinçonnet (Indre), puis a fini sa course dans le fossé.

Alerté, l'Office national des forêts a dû achever l'animal. Le mari de l'automobiliste est venu chercher son épouse... et le cerf. Car, **selon l'article L 424-9 du code de l'environnement, il est désormais possible d'emporter le grand gibier tué lors d'une collision avec un véhicule. Sous réserve de prévenir la police ou la gendarmerie.**

Mais cela fait cher le kilo de viande car, **depuis 2010 aussi, le fonds de garantie des assurances (FGA) ne prend plus en charge la totalité des frais de réparation de votre voiture en cas de collision avec un animal sauvage.**

Les dégâts sont donc désormais à vos frais à moins d'avoir souscrit une assurance tous risques.